

Fiche projet : 2.12

Création d'un local pour le syndicat d'initiative et d'une vitrine de produits du terroir et d'artisanat à Gerpennes

Le projet vise la création d'un local visible et adapté pour le Syndicat d'Initiative permettant également d'y intégrer le projet de création d'une vitrine des produits du terroir et de l'artisanat dans le centre de Gerpennes.

Description & justification du projet

La commune de Gerpennes dispose d'un organisme de diffusion de l'information touristique actif sur son territoire : le Syndicat d'Initiative. Malheureusement, ce dernier, dont les locaux sont situés rue Edmond Schmidt, manque cruellement de visibilité, notamment pour les visiteurs de passage (rue peu fréquentée, absence d'enseigne visible, etc.). Outre sa localisation peu stratégique, le bâtiment est à l'heure actuelle inadapté (exiguïté des locaux, difficulté d'accès pour les PMR, peu accueillant, etc.) ce qui constitue un frein pour le développement des activités du Syndicat d'Initiative.

L'objectif de la présente fiche-projet consiste en la création d'un nouveau local mieux adapté et surtout disposant d'une plus grande visibilité. Le souhait de la population est également d'y voir se développer une vitrine des produits du terroir et d'artisanat de Gerpennes dont la permanence serait assurée par le Syndicat d'Initiative. A noter que la volonté ici est uniquement d'ordre publicitaire, aucune vente directe de produits ne serait réalisée afin notamment de ne pas concurrencer les commerces locaux. Ce projet est en outre complémentaire au projet 1.4, visant pour rappel, la création d'un commerce ambulant de vente des produits locaux.

En termes d'aménagement, les participants ont insisté sur la prise en compte des aspects suivants :

- local comportant au minimum trois pièces afin de permettre l'aménagement d'un bureau administratif et d'un espace d'accueil avec comptoir et des présentoirs pour le placement de documentation sur la commune et la vitrine ;
- positionnement central pour la visibilité ;
- accessibilité des PMR.

La localisation de ce projet reste à déterminer (acquisition d'un bâtiment existant ou construction d'un nouveau bâtiment) néanmoins plusieurs pistes ont été mises en évidence :

- Site du Musée des Marches en synergies avec les locaux de l'ALE, le GAL et le musée proprement dit (Cf. FP 3.7) ;
- Future Maison de l'Entité (Cf. FP 1.6) ;
- Place de la Scierie (Cf. FP 2.11) ;
- Etc.

Reportage photographique



© Vues sur l'actuel bâtiment occupé par le Syndicat d'Initiative ® S&A - 2015

Origine de la demande

- Commune de Gerpennes
- Groupe de Travail
- Commission Locale de Développement Rural

Localisation

A déterminer

Thèmes

Services et vie associative – Identité, convivialité et communication – Culture, tourisme et folklore – Economie et agriculture

Objectifs opérationnels

- 7 - Organiser et développer davantage d'activités pour les enfants, pour les adolescents ainsi que pour les seniors
- 8 - Développer des activités et projets intergénérationnel
- 9 - Développer des structures, infrastructures et des services spécifiques et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'entité
- 10 - Développer et améliorer la politique de soutien des associations locales (aide logistique, financière, etc.) et les collaborations entre ces dernières
- 13 - Renforcer les échanges, la solidarité et la communication entre les citoyens, les forces vives locales et les autorités
- 17 - Améliorer la visibilité, la promotion et la communication autour des éléments touristiques de l'entité
- 18 - Développer les activités, les initiatives et les infrastructures culturelles et touristiques en soutenant les acteurs locaux
- 19 - Valoriser les atouts touristiques de l'entité notamment en s'appuyant sur la richesse du folklore local et sa reconnaissance
- 20 – Mettre en place des structures et infrastructures d'accueil pour développer l'activité économique et encourager la création d'emploi
- 21 – Equilibrer l'offre locale en commerces et services sur le territoire
- 22 - Soutenir et valoriser le monde agricole et ses productions

Statut au plan de secteur

A déterminer

Statut de propriété

A déterminer

Tâches à réaliser

- Mener une réflexion afin de déterminer la localisation du projet
- Déterminer les aménagements et les plans en fonction des besoins, en concertation avec les acteurs concernés (Syndicat d'Initiative, CLDR, population, etc.)
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Réaliser les travaux
- Faire de la publicité autour du projet afin de trouver des candidats pour les commerçants partenaires
- Prévoir l'aménagement des abords quand nécessaire

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP 1.2 : Création de logements tremplins Place de la Scierie à Gerpennes
- FP 1.4 : Création d'un commerce ambulant avec promotion des produits du terroir
- FP 1.5 : Création d'une crèche et d'un service halte-garderie Place de la Scierie à Gerpennes
- FP 1.6 : Création d'une Maison de l'Entité à Gerpennes et aménagement des abords
- FP 2.2 : Création d'un espace de convivialité Place de la Scierie à Gerpennes
- FP 2.10 : Conception d'un nouveau site internet communal
- FP 2.11 : Création d'ateliers ruraux à vocation commerciale Place de la Scierie à Gerpennes
- FP 3.4 : Création d'une maison des associations, du folklore, du tourisme, du patrimoine et de la culture
- FP 3.7 : Agrandissement et développement du « Musée des marches folkloriques de l'entre-Sambre-et-Meuse
- R 18 : Soutien à l'économie locale et au démarrage d'entreprises
- R 26 : Développement du Syndicat d'Initiative

Impacts

Environnemental	Social	Economique	Culturel
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Volonté de mettre en œuvre des bâtiments exemplaires sur le plan énergétique ➤ Localisation stratégique → diminution des déplacements motorisés / utilisation accrue des modes de transports en 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'un lieu de rencontre et d'échanges 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de l'attractivité touristique ➤ Valorisation des atouts touristiques de l'entité ➤ Valorisation de l'artisanat et des productions locales 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valorisation et développement du patrimoine au sens large du terme de l'entité

communs / Utilisation accrue des infrastructures douces			
---	--	--	--

Indicateurs de résultats

- Fréquentation du Syndicat d'Initiative
- Fréquentation des attractions touristiques locales
- Amélioration des ventes des productions locales dans les commerces de l'entité

Création d'emploi(s) envisagée (nombre et nature)

- Sans objet

Origine du financement

- DGO1 – Amélioration du cadre de vie, des conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale
- DGO3 – Développement Rural
- DGO4 – UREBA
- CGT – Commissariat Général au tourisme
- Commune de Gerpennes

Programme de réalisation et priorités

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Détermination de la localisation du projet

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Sans objet

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 2
- Priorité du Conseil communal : 2

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpennes

Partenaires

- Service Public de Wallonie : DGO1, DGO3, DGO4
- Syndicat d'Initiative
- Associations locales
- Partenaires privés éventuels (PPP)
- Commissariat Général au Tourisme
- Maison du Tourisme de Charleroi